

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

2031-11

02/02/00

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 02 FEVRIER 2000

Objet : L'an deux mille et le deux Février
à dix-sept heures trente

Cotisations 2000

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

MM01/02

Présents ou représentés :

MM. THAON, ALUNNI, BALDINI, BARBIER, BLANCHI, DEBERDT, DUHALDE, FOUQUES, FRERE, GINESY, LORENZI, MARY, MORANI, OLLIE, PASCAL, PRICCO, REGHEZZA, SENECA, MMES BELLON, COHEN, DALMASSO, FAVARO, GIUDICELLI, PECQUEUR, RAVEL-TOLLARDO, SOMARIA.

1/ Elèves :

T A R I F S Année scolaire 2000/2001		DROITS D'INSCRIPTION ANNUELS		
		Commune participant au fonctionnement		Commune non participante
		Enfants (-18 ans)	Adultes	Enfants et Adultes
A	Inscr. en Instrument	1 370 F	2 970 F	3 370 F
B	Cours collectif ENFANT ou 2ème Instrument	800 F	/	800 F
C	Pratique Amateur ADULTE	/	1 330 F	1 330 F
D	Atelier Vocal, Orchestre ou 2ème cours collectif	570 F	570 F	570 F

Frais de dossier d'un montant de 130 F sont à ajouter à la cotisation

* Tarif dégressif applicable seulement sur les Tarif A et B :

2ème inscription -10 % ; 3ème inscription -20 % ; etc..

Le pourcentage s'applique dans l'ordre d'arrivée des dossiers.

2/ Tarif des prêts d'instrument : 1ère année 400 F; 2ème année 700 F.

3/ Communes : 2 000 F par an et par enfant inscrit en janvier 2000.

2 000 F par an et par classe pour les M.I.M.S.

Le Comité approuve à l'unanimité le montant des cotisations ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,

Jean THAON

